

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 61 (1923)  
**Heft:** 34

**Artikel:** Le château de Grandson  
**Autor:** M.D.P.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-218158>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :  
Imprimerie PACHE-VARIDÉL & BRON, Lausanne  
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS  
Société Anonyme Suisse de Publicité

LAUSANNE et dans ses agences

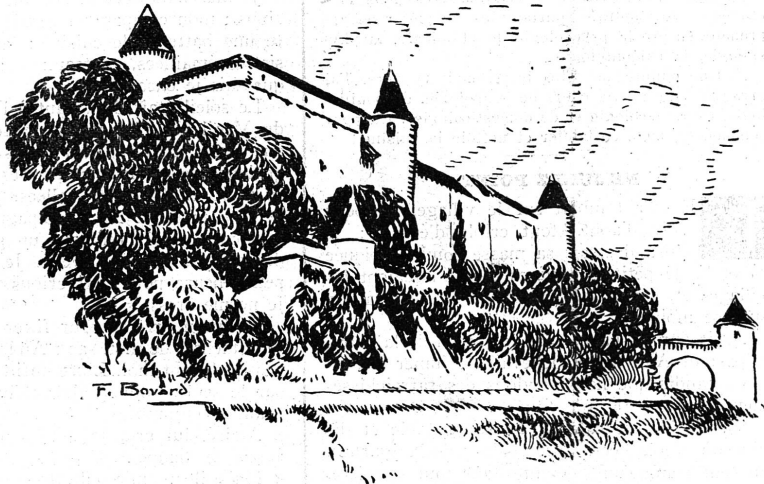
ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6.—  
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES  
30 cent. la ligne ou son espace.  
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



## LES CHATEAUX ROMANDS



## LE CHATEAU DE GRANDSON

On fait remonter au XI<sup>e</sup> siècle la construction du château de Grandson qu'on attribue au Comte Lambert Ier. Ce château a subi des restaurations à diverses époques, entre autres au XV<sup>e</sup> siècle, par Louis de Châlons-Orange. Il servit de résidence aux seigneurs du lieu, plus tard, aux baillis de Berne et Fribourg qui gouvernaient alternativement le bailliage. C'est aujourd'hui, une propriété particulière. Il fut le berceau d'une maison illustre, la maison de Grandson qui remonte au Xe siècle; ses terres s'étendaient au loin, bien au-delà du territoire actuel du Canton de Vaud; cette famille donna des évêques à Lausanne, Genève et Bâle.

Nous voyons qu'après avoir brillé d'un vif éclat, pendant quatre siècles, elle s'éteignit dans la déchéance. Othon de Grandson, accusé de complicité dans le meurtre d'Amédée de Savoie, périt dans un combat judiciaire; ses terres furent confisquées.

Durant les luttes entre les Châlons-Orange, dans le XV<sup>e</sup> siècle, pour s'emparer du château que les membres de la famille se disputaient, le feu fut mis à des galeries de bois placées à l'entrée du château, la ville de Grandson fut détruite. Hugues de Châlons-Orange la releva promptement.

Les guerres de Bourgogne illustrèrent le nom de Grandson. En 1475, les Suisses attaquèrent le château qui capitula, faute de vivres. L'année suivante, Charles le Téméraire pour venger les ravages faits sur ses terres, par les Suisses, assiégea à son tour, le château de Grandson. La garnison ayant perdu tout espoir d'être secourue se rendit, dit l'Histoire, fut vendue par un traître, dit-on d'autre part et le Duc ordonna que les défenseurs fussent noyés ou pendus. Les Suisses accoururent, ils dispersèrent l'armée du duc qui dut fuir et abandonner son camp. Les Suisses firent subir aux Bourguignons réfugiés dans le château de Grandson le même sort que la garnison suisse avait subi quelques jours auparavant.

Le château de Grandson ne manque pas non plus de légendes merveilleuses.

La tradition veut que le fameux diamant du Duc de Bourgogne, trouvé dans son camp, lorsque les Suisses en firent le pillage, appartenait

au Bernois, Brandolf de Stein, le défenseur du Château de Grandson qui l'avait reçu en récompense, d'un Pacha auquel il avait sauvé la vie, lors d'une campagne contre les Musulmans. Le Duc Charles que la tradition nous montre cupide et sans scrupules, allait tuer le serviteur de Brandolf qui — croyait-il, était chargé de veiller sur le trésor — pour s'en emparer, quand la veuve de Brandolf, sortant de derrière un lambris où elle était cachée, lui jeta le diamant aux pieds, pour sauver la vie de son gardien.

Si l'on en croit la chronique, Charles lui-même, lors de la défense du château par les Suisses, déclara n'avoir rien vu de pareil. — « Ils se défendaient à toute outrance et tellement que le Duc en était en grande surprise et terrible fureur. Assauts l'un par dessus l'autre et murailles dépiécées ne peuvent abattre le courage des assaillis, ainsi se ruent-ils, de jour et de nuit, comme des lions sur les assaillants... »

Le Château de Grandson, flanqué de quatre tours est un des plus grands du canton; situé au nord de la ville de Grandson qu'il domine de ses murailles massives, il se reflète dans les eaux du lac de Neuchâtel.

Pendant le cours des âges, il fut ainsi le témoin de scènes de mort, de meurtres et de bravoure. Le nom de Grandson sonne triomphalement aux jours héroïques où les Suisses accourant de leurs vallées sauvages annonçaient leur venue par le mugissement des cors des Alpes qui jetaient l'effroi et la déroute parmi les troupes du duc Charles.

Aujourd'hui, le chemin de fer longe la grève où jadis les flots battaient les murs du château de Grandson; ses pelouses fleuries qui s'inclinent vers le lac rappellent au paisible riverain, que la paix dont il jouit a été chèrement payée par la vie des braves qui l'ont donnée pour assurer l'indépendance du pays menacé.

M. D. P.

On peut s'abonner au **Conteur Vaudois** jusqu'au 31 décembre 1923 pour **2 fr. 50** en s'adressant à l'administration 9, Pré-du-Marché, à Lausanne.



## LOU TIRADZOU

Les tambours et les musiques  
Ont dzui dé grand matin  
La diane ou bin bi cantique  
Por faire sailli les dzeins.

Et ci brave Daniet  
A chauta à la fenître  
Avoué sa fenne in pantet  
Por voiti çan que l'vret.

Qu'est-ce que çan por un tapadzou?  
Qu'est-ce que çan por on chahut?  
L'est pardine lou tiradzou,

La fita dai bons lulus!

Allein lèva té Suzette  
Budze, mé faut à l'appet,  
Baille mé vite ma veste  
Mes cholas, mon bi gilet,  
Mon cordon et sarai prêt!

Car mé faut à la parade  
Acoué ci bi pétairu  
Retrova les camarades  
Dzaquié, Rodo et Duruz.

Et coumein Guillaum Té  
No vollien teri la pomme,  
Ma atteichon aux dzapets!  
Quand no ferein cauqués tomme!

Ami Louis! No revaiqué aô Tiradzou. Té bombardé coumeint les zans vont ridou, ye passent asse ridou qu'on eludzou. Mâ quand mimou l'est on plliesi dé revaire dein stu maï d'Aoû sta bouna fita d'au Tiradzou yo ti les Payernois tsanton: « Que dans ces lieux règne à jamais, l'amour des lois, la liberté, la paix! »

Dein stu pourro mondou, l'ai ya dé totés sortes dé dzeins, dai z'anglais, dai z'américains et bin d'outres qu'ont pouaire d'au solet et vont sé catsi à la montagne, dein les z'hotels por itre ao frais. Et, quand sont reingouma de vouaiti la Béqua d'au Don, vont se refère lai coûtés ai Bains ein béveisseint dé l'iga dé Romanet, d'Henniez et per déchou dai fines botollhes de Dézaley. Mâ adon! qué farein çau monsu se deveisseint seyi d'au fromeint d'au maiti de l'aveinna pa la Condemina pè sti tsau teimps avoué çau baugres dé tavans de totés les sortes. Ye sarein binstout fotius!

N'est pas coumeint tsi no, per lou Petit Bâle, yo les lurons chautont d'au pieu quand lou pu à Philippou brâme kikeriki su la courtena! Faut les voiti quand font les dix-haorés, coumeint sont crânos et apris coumeint se dépatzon de tserdzi les pucheintes gerbes aveint lu tiradzou yo preindront trei dzors dé repou, bin mérita ao Stand.

A ci momeint sé refaront les coûtés ein béveisseint onna fina gotta dé la commouna, ein zanteint et dezeit d'a idzanliés. Et por les farces adi dai tot fins.

Mé ressouvigno que d'au teimps d'ai carabines à dozé balles à la livra, tsacon tireu avai